

Démarche	: Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2026)
Organisme	: Direction générale de la création artistique (DGCA) Délégation à la diffusion pluridisciplinaire et aux programmes transversaux (festivals)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Cet espace vous permet de déposer en ligne un dossier de demande de subvention au titre du **Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (2026)**.

Pour en savoir plus et connaître la date de clôture pour votre DRAC/DAC/DCJS/MAC, rendez-vous sur :
<https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/subvention/soutien-aux-festivals-dans-le-champ-de-la-creation-artistique-spectacle-vivant-et-arts-visuels>.

<u>Public(s) éligible(s)</u> : Associations, Établissements publics/services de l'État, Entreprises privées, Communes, Départements, Régions, EPCI à fiscalité propre

Pour toute question sur la démarche, vous pouvez contacter la Délégation à la diffusion pluridisciplinaire et aux programmes transversaux, dont les coordonnées figurent ci-dessous

Informations préliminaires

Recueil des données personnelles par le ministère de la Culture

En remplissant le présent formulaire, vous consentez à ce que l'administration exploite vos données personnelles afin d'instruire votre demande et effectuer des suivis statistiques.

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le ministère de la Culture dans le cadre de cette démarche, vous pouvez télécharger le document ci-dessous :

Recueil des données personnelles par Démarches Simplifiées

Pour en savoir plus sur le traitement des données à caractère personnel par le portail demarches-simplifiees.fr, rendez-vous à l'adresse : <https://doc.demarches-simplifiees.fr/cgu#toc108111743> (CGU, article 6).

Définition

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Le festival est entendu comme une manifestation circonscrite dans le temps et dans l'espace, qui développe un projet artistique et culturel dans une logique éditoriale de programmation formant une unité. Il repose sur trois critères :

- 1) La programmation d'œuvres artistiques et de créations proposée majoritairement par des professionnels
- 2) Une durée définie et une récurrence dans le temps, qu'elle soit annuelle, biennale, etc.
- 3) Un ancrage territorial

Textes de référence

[Les principes d'engagement de l'État en faveur des festivals \(PDF – 150 ko\)](https://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Actualites/2023/Principes-d-engagement-de-l-Etat-en-faveur-des-festivals)

[La Charte de développement durable en faveur des festivals \(PDF – 175 ko\)](https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/Charte-de-developpement-durable-pour-les-festivals)

[Le plan de lutte contre les VHSS \(violences et harcèlement sexistes et sexuels\) dans le spectacle vivant et les arts visuels](https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/declaration-renouvellement/Lutte-contre-les-VHSS-violences-et-harcelement-sexistes-et-sexuels-dans-le-spectacle-vivant-et-les-arts-visuels-version-en-francais-simplifie)

[Les documents du cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique \(CACTÉ\)](https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/le-cadre-d-action-et-de-cooperation-pour-la-transformation-ecologique)

Festivals de musique et de variété

Les DRAC et DAC peuvent apporter leur aide aux festivals de musique **hors champ de la taxe**, au titre des aides ponctuelles ou pluriannuelles, sous réserve d'éligibilité en référence aux Principes d'engagement de l'État.

Les festivals relevant de la taxe sur les spectacles doivent en premier lieu adresser leur demande à la commission festivals du Centre national de la Musique (CNM). Cette « aide aux festivals », encadrée par l'article 26 du règlement général des aides du CNM, vise à soutenir les festivals évoluant dans un cadre professionnel contribuant à l'intérêt général de la profession et présentant une certaine prise de risque artistique et économique : <https://cnm.fr/aides/spectacle-vivant/aide-aux-festivals/>.

Les DRAC et DAC peuvent soutenir certains festivals entrant dans le champ de la taxe au titre des aides ponctuelles ou pluriannuelles dès lors que ce soutien est justifié au regard de la promotion de la diversité des expressions artistiques, du soutien à la création, des effets d'aménagement du territoire produit par la manifestation et par la qualité de ses projets d'éducation artistique culturelle et de médiation.

Les festivals de musique ne sont pas éligibles aux aides transversales en DRAC. En effet, le CNM est compétent pour l'attribution des aides transversales à l'ensemble des festivals de musique, qu'ils entrent ou non dans le champ de la taxe : <https://cnm.fr/famille-aide/aides-transversales/>.

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Votre région d'intervention

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val de Loire
- Corse
- Grand-Est
- Guadeloupe
- Guyane
- Hauts-de-France
- Ile-de-France
- La Réunion
- Martinique
- Mayotte
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Nouvelle-Calédonie
- Occitanie
- Pays-de-la-Loire
- Polynésie française
- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Saint-Pierre et Miquelon

Domaine culturel et artistique principal

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Marionnettes et théâtre d'objet
- Arts de la rue
- Arts visuels
- Création en environnement numérique
- Cirque
- Danse
- Design, mode et métiers d'art
- Musiques actuelles, dont jazz, musiques du monde et traditionnelles
- Musique classique, lyrique et contemporaine
- Photographie
-

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Pluridisciplinaire

Précision concernant les domaines culturels et artistiques du festival

Si les domaines ont varié depuis la création, décrivez celui qui correspond aux éditions les plus récentes.

Les festivals **pluridisciplinaires** programment des œuvres, artistes ou spectacles relevant d'au moins deux des domaines artistiques listés ci-dessus de manière équilibrée, c'est-à-dire sans prédominance manifeste d'un domaine artistique sur les autres.

Nombre d'éditions déjà réalisées

Vous n'êtes pas éligible à cette aide qui s'adresse aux festivals ayant déjà réalisé au moins deux éditions préalablement à la demande

Les critères d'éligibilité sont précisés sur la page Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels)

Votre numéro Festi_id (si vous en avez un)

Exemples : FESTI_X, FESTI_XX, FESTI_XXX, FESTI_XXXX.

Il s'agit d'un identifiant unique qui vous a été transmis par le Département des études, de la prospective et des statistiques et de la communication (DEPS-DOC) du ministère de la Culture si vous avez été interrogé dans le cadre de l'enquête « baromètre des festivals ».

Formulaire de demande

Vous êtes

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Une association

Un établissement public / service de l'État

Un organisme privé

Une collectivité territoriale

Caractéristiques des aides

AIDE PONCTUELLE

L'aide ponctuelle peut s'assimiler à une aide au projet. Cette aide **ne soutient pas le fonctionnement général du festival**, mais vient en **appui à une action ou à un volet d'actions particulières**.

Exemples : financement d'une co-production ou d'une collaboration artistique importante, financement d'un programme innovant ou renforcé d'action culturelle ou d'éducation artistique, soutien à l'expérimentation d'une édition innovante, hybride ou numérique, aide permettant le financement d'un projet éditorial spécifique, aide aux résidences, etc.

Cette aide est accordée de manière ponctuelle pour un projet précis se déroulant à l'occasion d'une édition particulière du festival. Elle n'a pas vocation à être

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2022-2023) reconduite de manière systématique dans la durée. Sa reconduction est soumise à la transmission d'un bilan.

AIDE PLURIANNUELLE

L'aide pluriannuelle contribue à **soutenir l'ensemble des activités artistiques et culturelles d'un festival et son fonctionnement**. Elle est réservée aux festivals ayant fait la preuve de leur caractère structurant et de leur capacité à rayonner sur un territoire. Le festival doit avoir engagé un dialogue avec la DRAC territorialement compétente pour pouvoir demander ce type d'aide.

<u>Exemple</u> : soutien à un festival structurant permettant la présence d'une esthétique ou d'une discipline peu représentée au sein du territoire concerné.

Cette aide peut être accordée pour une durée allant de deux à quatre ans. Elle donne lieu à l'élaboration d'une convention pluriannuelle (CPO) avec des objectifs concrets et mesurables et à la réalisation d'un bilan pluriannuel à l'issue de la période considérée. Elle peut être renouvelée à l'appui de ce bilan.

AIDE TRANSVERSALE

L'aide transversale vise à **soutenir une démarche de transition du festival, afin notamment de l'aider à s'adapter aux défis environnementaux et sociétaux**.

Différents types d'aides transversales sont proposés :

- Une aide transversale en faveur de la transition écologique
- Une aide transversale en faveur de l'égalité et de l'inclusion
- Une aide transversale destinée à accompagner la mutation économique du festival
- Une aide transversale destinée à accompagner une démarche structurante de coopération

Cette aide peut être accordée de manière pluriannuelle, en fonction de la nature du projet et de l'appréciation portée par la DRAC sur les besoins d'accompagnement du festival dans la durée.

Cette aide peut être renouvelée à l'appui d'un bilan.

L'aide transversale n'est pas ouverte aux festivals de musique qui sont invités à se tourner vers le Centre National de Musique pour ce type d'accompagnement.

Pour rappel, le financement de l'État doit obligatoirement intervenir en complément du financement d'un autre partenaire public.

Objet de la demande de subvention

L'aide transversale n'est pas ouverte aux festivals de musique qui sont invités à se tourner vers le Centre National de Musique pour ce type d'accompagnement.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Aide ponctuelle (projet précis lié à l'édition à venir)

Aide pluriannuelle (fonctionnement global)

Aide transversale (transition du festival)

Quel type d'aide transversale sollicitez-vous ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Aide transversale en faveur de la transition écologique

Aide transversale en faveur de l'égalité et de l'inclusion

Aide transversale pour accompagner la mutation économique du festival

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2026)

Fréquence / récurrence

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Première demande (votre festival n'a jamais bénéficié de l'aide aux festivals)
- Renouvellement ou poursuite d'une aide ponctuelle, pluriannuelle ou transversale déjà accordée antérieurement

Avez-vous sollicité un autre financeur public pour le présent projet ?

Le détail des autorités administratives sollicitées (nom et montant) est à détailler dans le budget du projet, dans la partie 8 ci-après.

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Le soutien d'un autre partenaire public constitue un critère d'éligibilité pour présenter une demande d'aide au ministère de la Culture

Les critères d'éligibilité sont précisés sur la page Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels)

D'autres financeurs publics ont-ils confirmé leurs aides ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Nom du ou des financeurs publics

Avez-vous déposé ou prévoyez-vous de déposer une demande d'aide au titre de l'Eté culturel ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Avez-vous bénéficié d'une aide du Centre National de la Musique (CNM) lors de votre précédente édition ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui, au titre du programme d'aide aux festivals
- Oui, au titre d'un ou plusieurs programmes d'aides transversales
- Non

Précisez le montant d'aide dont vous avez bénéficié

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Avez-vous l'intention de déposer une demande d'aide auprès du CNM pour votre édition 2026 ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui, au titre du programme d'aide aux festivals
- Oui, au titre d'un ou plusieurs programmes d'aides transversales

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2022)

Non

Indiquez votre (vos) numéro(s) de licence(s) d'entrepreneurs de spectacles vivants

Format : PLATESV-D-2022-12345678 ou PLATESV-R-12345678 OU L-D-AA-XX ou L-R-AA-XX

Votre festival dispose-t-il d'une billetterie (gratuite ou payante) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de déclaration SIBIL pour le trimestre incluant votre festival

Cette attestation est disponible dans votre compte SIBIL.

Plus d'informations sur SIBIL : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Pour-les-professionnels/SIBIL-Systeme-d-Information-BILletterie>.

L'association est-elle affiliée à un réseau, une union ou une fédération ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Noms des réseaux, unions ou fédérations

Merci de saisir les noms complets séparés par un point virgule. Ne pas utiliser de sigle.

1. Structure porteuse du projet

Précision

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE les informations suivantes concernant votre structure : dénomination, sigle, adresse du siège social, statut, nombre de salariés le cas échéant, numéro SIREN, numéro RNA le cas échéant.

Ces informations seront jointes automatiquement à votre dossier.

Le festival est-il réalisé au titre de l'activité principale de la structure ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Numéro du récépissé en préfecture

Le cas échéant, si vous n'avez pas encore de RNA.

L'adresse de correspondance est

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

L'adresse du siège social

Une autre adresse

Adresse de correspondance

Représentant légal de la structure

Civilité

Mme

M.

Prénom

Nom

Fonction

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Personne chargée du suivi du présent dossier

La personne en charge du suivi du dossier est

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Le représentant légal de la structure

Une autre personne

Civilité

Mme

M.

Prénom

Nom

Fonction

Numéro de téléphone

Adresse électronique

2. Présentation du festival

Votre demande est-elle adressée à la politique de la ville ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Nom du festival

Esthétiques proposées

Exemples : reggae, métal, pop, etc.

Présentez la ligne artistique du festival

Commune principale concernée par le festival

Merci de saisir la commune principale sur laquelle se tient le festival.

Si le festival se tient sur plusieurs lieux, merci de préciser ci-dessous.

Territoire(s) desservi(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Communal

Intercommunal

Départemental

Régional

National

Transfrontalier

International

Principaux départements de diffusion

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

01 - Ain

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (202

- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 06 - Alpes-Maritimes
- 07 - Ardèche
- 08 - Ardennes
- 09 - Ariège
- 10 - Aube
- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 14 - Calvados
- 15 - Cantal
- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 2A - Corse-du-Sud
- 2B - Haute-Corse
- 21 - Côte-d'Or
- 22 - Côtes-d'Armor
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 25 - Doubs
- 26 - Drôme
- 27 - Eure
- 28 - Eure-et-Loir
- 29 - Finistère
- 30 - Gard
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
-

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (202

- 35 - Ille-et-Vilaine
- 36 - Indre
- 37 - Indre-et-Loire
- 38 - Isère
- 39 - Jura
- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42 - Loire
- 43 - Haute-Loire
- 44 - Loire-Atlantique
- 45 - Loiret
- 46 - Lot
- 47 - Lot-et-Garonne
- 48 - Lozère
- 49 - Maine-et-Loire
- 50 - Manche
- 51 - Marne
- 52 - Haute-Marne
- 53 - Mayenne
- 54 - Meurthe-et-Moselle
- 55 - Meuse
- 56 - Morbihan
- 57 - Moselle
- 58 - Nièvre
- 59 - Nord
- 60 - Oise
- 61 - Orne
- 62 - Pas-de-Calais
- 63 - Puy-de-Dôme
- 64 - Pyrénées-Atlantiques
- 65 - Hautes-Pyrénées
- 66 - Pyrénées-Orientales
- 67 - Bas-Rhin
-

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (202

- 69 - Rhône
- 70 - Haute-Saône
- 71 - Saône-et-Loire
- 72 - Sarthe
- 73 - Savoie
- 74 - Haute-Savoie
- 75 - Paris
- 76 - Seine-Maritime
- 77 - Seine-et-Marne
- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 81 - Tarn
- 82 - Tarn-et-Garonne
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 91 - Essonne
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-St-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val-d'Oise
- 971 - Guadeloupe
- 972 - Martinique
- 973 - Guyane
- 974 - La Réunion
- 975 - Saint-Pierre-et-Miquelon
- 976 - Mayotte
-

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

- 978 - Saint-Martin
- 984 - Terres australes et antarctiques françaises
- 986 - Wallis et Futuna
- 987 - Polynésie française
- 988 - Nouvelle-Calédonie
- 989 - Île de Clipperton

Site Internet

Le cas échéant.

Année de création du festival

Format AAAA (exemple : 2010)

Périodicité du festival

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Bisannuel
- Annuel
- Biennal
- Triennal
- Autre

Veuillez préciser votre choix "Autre"

Date de début de la dernière édition

Date de fin de la dernière édition

Fréquentation de la dernière édition (pour la durée totale de la manifestation festivalière)

... dont gratuite

... dont payante

Quel était le budget réalisé de votre précédente édition ?

Budget réalisé - Total des charges (en incluant les valorisations)

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Budget réalisé - Total des produits (en incluant les valorisations)

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Le montant du budget est exprimé en

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

TTC

HT

3. Objectifs et actions du festival

Objectifs de votre festival et actions mises en œuvre pour les atteindre

Veuillez cocher au moins deux objectifs par item.

Ces objectifs correspondent aux critères d'intervention du ministère de la Culture énoncés dans les Principes d'engagement de l'Etat en faveur des festivals.

En matière artistique

(Veuillez cocher au moins deux objectifs)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Faire découvrir la diversité artistique

Promouvoir la scène française dans sa diversité

S'inscrire dans une logique de développement des parcours d'artistes et, à ce titre, participer au repérage d'artistes émergents ou à la visibilité d'artistes plus confirmés

Donner des moyens à la création et à la production des œuvres et prendre en compte des temps de recherche

Détaillez les actions engagées pour atteindre ces différents objectifs

[Large empty box for detailing actions]

Comment les artistes/auteurs sont-ils rémunérés ?

Pour le champ des arts visuels et de la photographie, préciser si les droits ont été versés directement à l'artiste visuel ou à un intermédiaire (agent, organisme de gestion collective, galerie, etc.).

[Large empty box for remuneration details]

Quelle était la part d'artistes professionnels dans la programmation de votre précédente édition (en pourcentage) ?

Merci de saisir un nombre entier correspondant au pourcentage.

[Large empty box for previous edition professional artist percentage]

Quelle était la part du budget artistique dans le budget total de votre précédente édition (en pourcentage) ?

(budget artistique = dépenses de rémunération des artistes et auteurs, achats de spectacles, frais d'approche / défraiement / VHR, charges de production et de coproduction)

Merci de saisir un nombre entier correspondant au pourcentage.

Quel était le montant moyen des rémunérations versées à l'ensemble des artistes programmés lors de votre précédente édition ?

En fonction des modes de rémunération pratiqués par votre festival, prendre en compte les contrats de cession de droit d'un spectacle par le vendeur du plateau artistique à destination du diffuseur, les contrats d'engagements directs / cachets de représentation versés directement aux artistes programmés et/ou les droits d'auteurs versés aux artistes visuels, auteurs ou autrices et compositeurs ou compositrices programmés, en incluant les défraiements des frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Quel était le montant de l'écart entre la rémunération artistique la plus basse et la rémunération artistique la plus élevée de votre précédente édition ?

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Coopération et structuration des filières professionnelles

(Veuillez cocher au moins deux objectifs)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Jouer un rôle structurant dans la ou les disciplines artistiques et/ou le secteur culturel concernés
- Se doter d'une équipe professionnelle aux compétences adaptées au projet artistique
- Mener une action concourant à la professionnalisation des acteurs de la filière
- Développer des partenariats à travers des réseaux de coopération, du local à l'international, selon la dimension revendiquée par le festival
- Proposer des actions de transition numérique en matière de contenus artistiques et culturels, d'expérience, d'accès et de connaissance des publics

Détaillez les actions engagées pour atteindre ces différents objectifs

Inscription territoriale

(Veuillez cocher au moins deux objectifs)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Développer un ancrage territorial permettant de structurer la présence et la diffusion artistique et culturelle sur le territoire
- S'inscrire dans la complémentarité de l'offre artistique et culturelle existante sur le territoire, en encourageant la présentation d'esthétiques peu présentes ou d'esthétiques ayant besoin de la forme festivalière pour exister
- S'inscrire dans la démarche des droits culturels, dans un esprit d'altérité, de diversité et de cohésion sociale dans les pratiques festivalières

Détaillez les actions engagées pour atteindre ces différents objectifs

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Réalisez-vous des actions tout au long de l'année ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Lesquelles ?

Précisez le cas échéant les actions structurantes menées en territoire rural

Actions de diffusion en dehors de la période habituelle et/ou sur d'autres territoires que celui où se tient habituellement le festival, actions de conseil et d'ingénierie auprès des collectivités territoriales, actions de professionnalisation des artistes locaux, etc.

Précisez pour les actions de diffusion le nombre d'artistes impliqués, le volume horaire et les publics concernés.

Accessibilité et ouverture aux publics

(Veuillez cocher au moins deux objectifs)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Développer des actions spécifiques en direction des populations dans toute leur diversité (grand public, professionnels, jeune public dont scolaire, etc.)
- Utiliser des outils de médiation facilitant la mise en relation et l'expérience des publics avec des propositions artistiques et culturelles et veiller à la qualité d'accueil du public
- Permettre une ouverture à un large public par une politique tarifaire adaptée
- Intégrer des bénévoles et/ou des habitants dans une démarche participative, contribuant à la vitalité sociale du territoire
- Porter une attention particulière à l'accessibilité des lieux, des œuvres et des informations au bénéfice des publics en situation de handicap
- Enrichir l'offre du Pass Culture par des propositions spécifiques

Détaillez les actions engagées pour atteindre ces différents objectifs

Prise en compte de la diversité, application de la charte d'engagement LGBT+, dispositifs pour faciliter l'accès et la participation des personnes en situation de handicap, etc.

La programmation artistique de votre festival est-elle principalement dédiée à l'enfance et à la jeunesse ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Sans être spécialisée, votre programmation comporte-t-elle une offre pour l'enfance et la jeunesse ?

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

4. Actions engagées par le festival en matière de parité, de prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels et de réduction de l'empreinte environnementale

Quelles actions permettant d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans la programmation artistique sont engagées ?

Quelle était la part d'artistes femmes dans la programmation de votre dernière édition ? (en pourcentage)

Responsables artistiques, metteuses en scène, chorégraphes, leads, artistes plasticiennes ou photographes, etc.

Quelle est la part d'artistes femmes visée pour la programmation de votre prochaine édition ? (en pourcentage)

Responsables artistiques, metteuses en scène, chorégraphes, leads, artistes plasticiennes ou photographes, etc.

Quelles actions de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) ont été engagées dans le cadre du festival ?

Plus d'informations :

Présentation du plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant

Plan de lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels) dans le spectacle vivant et les arts visuels

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Formation de l'équipe de direction
- Formation des autres personnes de l'équipe
- Formation des bénévoles
- Désignation d'un(e) référent(e) VHSS au sein de l'équipe
- Actions d'information et de sensibilisation des artistes accueillis
- Actions d'information et de sensibilisation du personnel
- Actions d'information et de sensibilisation des prestataires
- Actions d'information et de sensibilisation des publics
- Mise en place d'un dispositif de signalement
- Mise en place d'un protocole concernant la conduite à tenir en cas de survenue d'un acte de VHSS
- Mise en place d'un espace de prévention des risques / d'une safe zone pendant le festival
- Mise en œuvre d'un système de détection pendant la durée du festival
- Sécurisation de l'accès aux loges et aux espaces de travail
- Recours à des sociétés de sécurité ayant formé leurs agents à la prise en charge des situations de VHSS
- Mise en place d'une cellule d'écoute à destination du personnel

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

- Programmation de propositions artistiques traitant de ce sujet
- Aucune action particulière n'a encore été mise en place à ce jour

Déclaration et engagement de lutte contre les VHSS

Merci de compléter le formulaire de déclaration et d'engagement de lutte contre les VHSS qui conditionne la recevabilité de votre demande : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/theatre-spectacle_vhss

Numéro de dossier VHSS

Merci de renseigner le numéro de référence attribué à votre dossier VHSS.

Plus d'informations : Plan de lutte contre les VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels) dans le spectacle vivant et les arts visuels

Votre festival a-t-il engagé une démarche de réduction de son empreinte environnementale ?

Les festivals peuvent notamment s'appuyer sur la méthodologie et les ressources proposées dans le Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) du ministère de la Culture.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Réalisation d'un diagnostic chiffré sur les impacts environnementaux potentiels de votre structure et du festival
- Rédaction d'un plan d'action pluriannuel de réduction des impacts environnementaux potentiels de votre structure et du festival
- Formation des cadres de l'équipe à la transformation écologique
- Formation de l'équipe à la transformation écologique
- Formation des bénévoles (dont les membres du conseil d'administration) à la transformation écologique
- Recrutement ou désignation d'un référent ou d'une référente transformation écologique au sein de l'équipe
- Mise en place d'une méthode de travail collaborative au sein de l'équipe pour la transformation écologique
- Actions d'information et de sensibilisation des artistes accueillis
- Actions d'information et de sensibilisation des prestataires
- Actions d'information et de sensibilisation des publics
- Autres actions d'information et de sensibilisation
- Partenariats locaux pour la transformation écologique
- Coopération au sein de réseaux professionnels pour la transformation écologique
- Aucune démarche particulière n'a encore été mise en place à ce jour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre le diagnostic ou autodiagnostic d'impacts environnementaux réalisé par le festival

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre le plan d'action de réduction des impacts environnementaux établi par le festival

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Joindre la ou les attestation(s) de formation à la transformation écologique

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2024)
Votre festival a-t-il entrepris des actions pour réduire son empreinte environnementale parmi un ou plusieurs des champs suivants ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Mobilité durable des publics

Circulation des professionnels et des œuvres

Réduction des consommations de fluides

Alimentation responsable

Ecoconception des projets artistiques

Numérique et équipements soutenables

Communication responsable

Réduction et gestion des déchets et des pollutions

Respect et protection de la biodiversité

Adaptation et durabilité du bâti et des sites

Aucune action particulière n'a été mise en place à ce jour

5. Subvention sollicitée

Durée de la prochaine édition du festival pour laquelle l'aide est sollicitée (en nombre de jours)

Merci de saisir un nombre de jours (nombre entier).

Date de début de la prochaine édition du festival pour laquelle l'aide est sollicitée

Date de fin de la prochaine édition du festival pour laquelle l'aide est sollicitée

Fréquentation visée pour la prochaine édition de votre festival (sur la durée totale de la manifestation) en nombre de spectateurs/visiteurs

Budget prévisionnel total de l'édition pour laquelle le demandeur sollicite une subvention

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Le montant du budget est exprimé en

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

TTC

HT

(Aide ponctuelle) Montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2024

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

(Aide pluriannuelle) Montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2026

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2026)

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

(Aide transversale) Montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2026

Montant en euros (ne pas indiquer les centimes d'euros)

Bénéficiaires du projet pour lequel vous sollicitez une subvention

Caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Objectifs du projet pour lequel vous sollicitez une aide ponctuelle

Présentez l'objectif général du projet ainsi que les objectifs spécifiques qui l'accompagnent. Il est important de contextualiser ce projet en décrivant les raisons qui en motivent la mise en œuvre.

Description du projet

Description détaillée du projet artistique et culturel du festival de l'édition pour laquelle vous sollicitez une aide, en détaillant notamment la présentation de la programmation, les artistes programmés, les actions à destination du public.

En cas de demande d'aide transversale en faveur de la transition écologique

Quels sont les engagements méthodologiques que vous souhaitez mettre en œuvre grâce à la subvention demandée ?

Les festivals sollicitant une aide transversale en faveur de la transition écologique sont invités à s'appuyer sur la méthodologie et les ressources proposées dans le Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) du ministère de la Culture pour renseigner les choix ci-dessous

(<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/transition-ecologique/le-cadre-d-action-et-de-cooperation-pour-la-transformation-ecologique>).

À ce titre, les festivals s'engagent à réaliser dans l'année d'obtention de leur subvention les actions suivantes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Réalisation d'un autodiagnostic
- Rédaction d'un plan d'action pour la réduction des impacts environnementaux potentiels
- Formation des équipes et des bénévoles aux enjeux liés à la transformation écologique (changement climatique, biodiversité et épuisement des ressources)
- Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation
- Mise en place de coopérations et de partenariats pour la transformation écologique
- Recrutement ou désignation d'un référent ou d'une référente dédié à la transformation écologique

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Détaillez les actions que vous souhaitez engager

Quels sont les engagements thématiques que vous souhaitez-mettre en œuvre grâce à la subvention demandée ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Mobilité durable des publics
- Circulation des professionnels et des œuvres
- Réduction des consommations de fluides
- Alimentation responsable
- Ecoconception des projets artistiques
- Numérique et équipements soutenables
- Communication responsable
- Réduction et gestion des déchets et des pollutions
- Respect et protection de la biodiversité
- Adaptation et durabilité du bâti et des sites
- Le festival ne souhaite pas prendre d'engagement thématique et préfère se concentrer sur ses engagements méthodologiques dans le cadre de l'aide demandée

Détaillez les actions que vous souhaitez engager

En cas de demande d'aide transversale en faveur de l'égalité et de l'inclusion

Quels types d'actions votre festival souhaite-t-il engager ou intensifier grâce à la subvention demandée ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Formation, diagnostic et accompagnement de l'équipe du festival sur l'identification des inégalités et la lutte contre les discriminations
- Actions de visibilité et de mise en valeur des artistes et auteurs femmes, d'autres identités de genre, issus de la diversité et en situation de handicap
- Actions de sensibilisation des publics, des professionnels ou des artistes
- Actions d'accompagnement à la professionnalisation
- Mise en place de dispositifs d'accessibilité et d'inclusivité à destination des publics (dépassant le champ des obligations légales)

Détaillez les actions que vous souhaitez engager

En cas de demande d'aide transversale pour accompagner la mutation

économique du festival

Précision

Cette aide vise à accompagner les festivals s'engageant dans une réorientation de leur modèle socioéconomique afin d'assurer leur soutenabilité, selon une démarche d'intérêt général et de responsabilité environnementale (exemples : renforcement de la part des artistes émergents et moins médiatisés dans la programmation, changement de fréquence, de dates ou de lieu du festival, réduction de la jauge, etc.).

Présentez la stratégie de mutation économique de votre festival et détaillez les actions que vous souhaitez engager

En cas de demande d'aide transversale pour accompagner une démarche structurante de coopération

Précision

Cette aide vise à accompagner des festivals s'engageant dans une démarche de coopération structurée et durable avec un ou plusieurs autres acteurs culturels ou non culturels de son territoire ou plus largement, visant par exemple à mettre en commun des ressources matérielles ou humaines, à élaborer une programmation concertée, ou encore des actions de professionnalisation des artistes.

Présentez le projet de coopération de votre festival (nom de la ou des structures partenaires, nature de la coopération engagée, zone géographique couverte, objectifs) et détaillez les actions que vous souhaitez engager, ainsi que leur calendrier de mise en œuvre

Compléments

Indicateurs et méthodes d'évaluation

Indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus.

Exemples : public touché, conformité des travaux, fréquentation, types de publics, degré de satisfaction des visiteurs, etc.

Autre(s) précision(s) relevant de la présentation du projet

Exemples : agrément(s) administratif(s), reconnaissance d'utilité publique, assujettissement aux impôts commerciaux, liste des adhérents personnes morales, etc.

Sur le territoire, sur la fréquentation de la dernière édition, sur la fréquentation attendue

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document

6. Moyens humains affectés à l'organisation et à la tenue de la prochaine édition du festival

La personne en charge de la direction artistique est..

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Le représentant légal de la structure

La personne en charge du suivi du dossier

Une autre personne

Civilité

Mme

M.

Prénom

Nom

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

CV de la ou des personne(s) assurant la direction artistique du festival

Personnels participant activement au festival

Pour chacune des catégories de personnes participant à la préparation et à la tenue du festival, indiquez le **nombre de personnes impliquées** puis le nombre en **équivalent temps plein travaillé (ETPT)**.

Par exemple, un ou une employé(e) à mi-temps sur l'année équivaut à 0,5 ETPT.
Indiquez "0" le cas échéant.

Nombre de bénévoles

Nombre de bénévoles (ETPT)

Nombre de salariés

Nombre de salariés (ETPT)

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

... dont salariés en CDI

... dont salariés en CDI (ETPT)

... dont salariés en CDD

... dont salariés en CDD (ETPT)

... dont emplois aidés

Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

... dont emplois aidés (ETPT)

Nombre de volontaires (services civiques, ...)

Nombre de volontaires (ETPT)

Nombre d'unités de force mobile nécessaires à la sécurité du festival

Nombre d'agents de sécurité privée nécessaires à la sécurité du festival

Informations complémentaires

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutement(s) pour la mise en œuvre du festival ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Combien ? (ETPT)

7. Attestations

Je soussigné(e)

Prénom et nom

...en ma qualité de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Personne dûment habilitée (mandataire)

déclare :

...représentant légal de la structure, déclare :

que la structure est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics

Cochez la mention applicable

Oui

Non

que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte

Cochez la mention applicable

Oui

Non

que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Cochez la mention applicable

Oui

Non

que la structure a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières, en numéraire ou en nature) sur les trois derniers exercices (dont exercice en cours)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Inférieur ou égal à 750.000 €

Supérieur à 750.000 €

que cette subvention, si elle est accordée, sera versée sur le compte bancaire de la structure

Cochez la mention applicable

Oui

Non

8. Pièces justificatives à joindre au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pouvoir du mandataire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (2023)

Format PDF

Le nom et l'adresse éventuellement présents sur le RIB doivent correspondre exactement aux informations de l'avis SIRENE.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget de l'édition pour laquelle vous sollicitez une aide

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Programmation prévisionnelle de l'édition pour laquelle la subvention est sollicitée

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget de l'édition N-1

Ce champ est facultatif.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan de l'édition N-1

Ce champ est facultatif.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Programmation de l'édition précédente

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget de l'édition N-2

Ce champ est obligatoire pour les structures ayant bénéficié d'une aide de la DRAC en N-2.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan de l'édition N-2

Ce champ est obligatoire pour les structures ayant bénéficié d'une aide de la DRAC en N-2.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Budget de l'association

Détailliez le budget global de l'association, englobant le coût total du projet.

Pour une demande de subvention au titre du fonctionnement global de l'association, ce budget est égal au budget du projet.

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Compte annuel clos ou état financier approuvé du dernier exercice clos

L'association a-t-elle perçu, au cours des trois derniers exercices, des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État ?

Soutien aux festivals dans le champ de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) (202

(dont l'exercice en cours)

Par exemple : Décision Almunia, règlement de minimis, régime d'aide pris sur la base du RGEC, etc.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration des aides perçues, au cours des trois derniers exercices, au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'État

Veuillez télécharger, remplir et joindre le modèle ci-dessous (en cas d'échec de téléchargement du modèle, veuillez actualiser la page Internet).

Information finale

Compte-rendu de l'action subventionnée

La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, rend obligatoire la **transmission d'un compte-rendu à l'administration qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée**, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

L'utilisation de la subvention devra être justifiée via Démarches simplifiées en remplissant le formulaire « Compte rendu d'emploi de la subvention » (accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/declaration-renouvellement/compte-rendu-d-emploi-de-la-subvention>)

Information importante

Vous avez opté pour une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.